

SEANCE ORDINAIRE DU 27 MAI 2008

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 19 mai 2008, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Luc WOZNIAK, Maire.

Etaient présents : MM. DASTILLUNG JP. Mme JACQUEMIN J. MAIWURM E. Mme JOTZ S. KOENIG G. Mme BICKAR MA. PICARD JM. Mme BAUSCH V. Mme BOROWSKI J. Mme CAMI MT. Mme COLANTUONO R. D'ANGELO C. DELLA MEA R. Mme FALLETTA C. FILLIUNG M. FIORETTO S. Mme FISCH V. Mme FREY G. GERBERT PJ. Mme KEDINGER C. KIEFFER P. LACAN D. Mme PIETTE C. Mme PRZYBYL Y.

Absents avec excuse : Mme MALESKA H. BENOIST E. GATTI F. Mme GILLET C. MEDDA G. VALSECCHI E. WALKER R. qui ont donné respectivement procuration à MM. PICARD JM. MAIWURM E. Mme BICKAR MA. Mme JACQUEMIN J. DASTILLUNG JP. Mme JOTZ S. KOENIG G. - AUBERTIN M.

Mme Jacqueline JACQUEMIN est désignée secrétaire de séance.

M. le Président ouvre la séance à 19 H.

Mme FALLETTA signale que son intervention concernant le Centre Social du Breckelberg (point IV/2) n'a pas été transcrite. Elle avait estimé que ce bâtiment n'était pas attrayant et souhaitait que ce Centre soit déplacé en un autre lieu.

M. le Président en prend acte et sous réserve de cette observation, le procès-verbal du 28 avril 2008 est adopté à l'unanimité.

M. le Président indique qu'il retirera le point I/8 concernant la subvention exceptionnelle aux SRC03 qui fera cependant l'objet d'un commentaire.

ORDRE DU JOUR

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU WARNDT

- 1) Rapport Administratif 2007 du Président de la Communauté de Communes du Warndt

I. AFFAIRES FINANCIERES

- 1) Examen des Comptes Administratifs 2007 - Budget Général et Service Annexe de l'Eau
- communication du Compte Administratif 2007 du CCAS
- 2) Adoption des Comptes de Gestion du Receveur
- 3) Affectation des résultats des Comptes Administratifs 2007
 - a) Budget Général
 - b) Service Annexe de l'Eau
- 4) Rapport Administratif du Maire - exercice 2007
- 5) Communication des Comptes Administratifs 2007 et Budgets Primitifs 2008 de la Régie Municipale d'Electricité et du Service Annexe du Réseau Câblé - affectation des résultats
- 6) Subventions aux associations qui ont participé à l'opération « ticket sport » du 14 avril au 25 avril 2008
- 7) Subvention au Syndicat d'Initiative
- 8) Subvention exceptionnelle aux SRC 03
- 9) Demandes de subvention

II. AFFAIRES IMMOBILIERES

- 1) Déclarations d'intention d'aliéner
- 2) Classement dans le domaine public de la parcelle communale section 9 n° 356

III. MARCHES ET TRAVAUX

- 1) Fourniture de produits horticoles pour les espaces verts
- 2) Amélioration de la voirie existante - programme 2008
- constitution du groupement de commandes
- 3) Marché de travaux de rénovation de la chaufferie à l'Hôtel de Ville de Creutzwald - communication
- 4) Réhabilitation du COSEC Garang - avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre
- 5) Contrat d'entretien des cloches de l'église Sainte-Croix (Centre) - communication

IV. URBANISME ET HABITATION

- 1) Concessions dans les cimetières communaux - communication

V. AFFAIRES SCOLAIRES ET CULTURELLES

- 1) Opération « Les Peintres dans la Ville » 2008
- 2) Acquisition de bateaux d'apprentissage pour la voile scolaire
- 3) Subvention au Cercle Nautique et au Volley Club
- 4) Convention d'utilisation de locaux scolaires entre la Ville, le Directeur de l'école Schweitzer et l'ASBH dans le cadre de la fête de quartier Breckelberg - communication

VI. PERSONNEL

- 1) Actualisation des prestations sociales

VII. ELECTIONS

- 1) Désignation du représentant des propriétaires fonciers, riverains de la Bisten

VIII. DIVERS ET COMMUNICATIONS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU WARNDT

- 1) Rapport Administratif 2007 du Président de la Communauté de Communes du Warndt

Voir ANNEXE 1

I. AFFAIRES FINANCIERES

- 1) Examen des Comptes Administratifs 2007 - Budget Général et Service Annexe de l'Eau
- communication du Compte Administratif 2007 du CCAS

Rapporteur : M. Jean-Marie PICARD, Adjoint au Maire

M. le Président commente les documents relatifs au Budget Principal et au Service Annexe de l'Eau examinés par la Commission des Finances dans sa réunion du 22 mai 2008.

Chaque élu était rendu destinataire de ces divers documents ainsi que des annexes.

.../...

57140160 Code INSEE	Ville de CREUTZWALD COMPTE ADMINISTRATIF	CA	2007
------------------------	---	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
BALANCE GENERALE DU BUDGET		B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 499 798,43		1 499 798,43
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 701 749,55		4 701 749,55
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courantes	915 361,20		915 361,20
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	70 143,29	0,00	70 143,29
67	Charges exceptionnelles	17 949,21	3 438,14	21 387,35
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	204 445,69	204 445,69
Dépenses de fonctionnement - Total		7 205 001,68	207 883,83	7 412 885,51

+	
D 002 RESULTAT REPORTE	0,00

=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 412 885,51

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)		0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	176 273,04	0,00	176 273,04
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	(8) 0,00		0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	468 173,10	0,00	468 173,10
23	Immobilisations en cours (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	3 537 754,78	0,00	3 537 754,78
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement - Total		4 182 200,92	0,00	4 182 200,92

+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	0,00

=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 182 200,92

ENF=Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-à COYI-EE-X
 EOF=Voir liste des opérations d'ordre X
 EPF=Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié X
 EOF= ça à i a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v w x y z
 EOF= ça à i a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v w x y z
 ESF=Hors chapitres " opérations d'équipement " X
 ETF= ça à i a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v w x y z
 BUF=A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée X

57140160 Code INSEE	Ville de CREUTZWALD COMPTE ADMINISTRATIF	CA	2007
------------------------	---	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	96 549,65		96 549,65
70	Produits des services, domaine et ventes diverse	599 500,92		599 500,92
73	Impôts et taxes	2 480 283,80		2 480 283,80
74	Dotations, subventions et participations	4 412 610,00		4 412 610,00
75	Autres produits de gestion courante	334 577,94		334 577,94
76	Produits financiers	162 657,52		162 657,52
77	Produits Exceptionnels	2 301 208,41	0,00	2 301 208,41
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement - Total	10 387 388,24	0,00	10 387 388,24

	R 002 RESULTAT REPORTE	239 128,11
--	------------------------	------------

	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 626 516,35
--	---	---------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068/10)	606 052,81	0,00	606 052,81
13	Subventions d'investissement	1 658 488,47	0,00	1 658 488,47
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	889,22	0,00	889,22
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
19	Plus-Values de cession		2 904,17	2 904,17
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	533,97	533,97
22	Immobilisations reçues en affectation	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	152 666,43	0,00	152 666,43
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		204 445,69	204 445,69
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement - Total	2 418 096,93	207 883,83	2 625 980,76

	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	2 328 262,74
--	---	--------------

	AFFECTATION AU COMPTE 1068	900 000,00
--	----------------------------	------------

	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 854 243,50
--	--	--------------

57140160
Code INSEE

Ville de CREUTZWALD
COMPTE ADMINISTRATIF

CA 2007

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

II
A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2006)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 797 880,00	1 499 798,43			
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 950 875,00	4 701 749,55	0,00	0,00	298 081,57
014	Atténuations de produits	1 000,00	0,00	0,00	0,00	249 125,45
65	Autres charges de gestion courantes	926 625,00	915 361,20	0,00	0,00	1 000,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	11 263,80
Total des dépenses de gestion courante		7 676 380,00	7 116 909,18	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	80 600,00	70 143,29	0,00	0,00	559 470,82
67	Charges exceptionnelles	19 000,00	17 949,21	0,00	0,00	10 456,71
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	50 000,00	0,00	0,00	0,00	1 050,79
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	11 431,00				50 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 837 411,00	7 205 001,68	0,00	0,00	632 409,32
023	Virement à la section d'investissement (2)	308 430,11				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)	204 446,00	207 883,83			
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		512 876,11	207 883,83			0,00
TOTAL		8 350 287,11	7 412 885,51	0,00	0,00	937 401,60
Pour information		(3)				
D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2006		0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2006)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	108 375,00	96 549,65			
70	Produits des services, domaine et ventes divers	678 750,00	599 500,92	0,00	0,00	11 825,35
73	Impôts et taxes	2 385 810,00	2 480 283,80	0,00	0,00	79 249,08
74	Dotations, subventions et participations	4 467 937,00	4 412 610,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	299 930,00	334 577,94	0,00	0,00	55 327,00
Total des recettes de gestion courante		7 940 802,00	7 923 522,31	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	162 657,00	162 657,52	0,00	0,00	17 279,69
77	Produits exceptionnels	7 700,00	2 301 208,41	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur amortissements et provisions (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		8 111 159,00	10 387 388,24	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		8 111 159,00	10 387 388,24	0,00	0,00	0,00
Pour information		(3)				
R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2006		239 128,11				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(4) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

57140160 Code INSEE	Ville de CREUTZWALD COMPTE ADMINISTRATIF	CA	2007
------------------------	---	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2006)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	18 398,33	0,00	1 947,05	16 451,28
204	Subventions d'équipement aux organismes publics	133 523,00	0,00	133 523,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 293 856,75	468 173,10	896 211,68	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	12 037 539,21	3 537 754,78	8 697 617,59	0,00
Total des dépenses d'équipement		13 483 317,29	4 005 927,88	9 729 299,32	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	179 000,00	176 273,04	0,00	2 726,96
18	Compte de liaison : affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratt. à des particip.	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	57 231,85			
Total des dépenses financières		238 231,85	176 273,04	0,00	61 958,81
Total des dépenses réelles d'investissement		13 721 549,14	4 182 200,92	9 729 299,32	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00		0,00
TOTAL		13 721 549,14	4 182 200,92	9 729 299,32	0,00
Pour information		(3)			
D001 Déficit d'investissement reporté de 2006		0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2006)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	4 502 610,29	1 658 488,47	2 926 131,35	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	2 352 000,00	889,22	0,00	2 351 110,78
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement aux organismes publics	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	102 900,00	152 666,43	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		6 957 510,29	1 812 044,12	2 926 131,35	2 219 334,82
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	600 000,00	606 052,81	0,00	0,00
1068	Dotations, fonds divers et réserves (8)	900 000,00	900 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratt. à des particip.	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
024	Produits de cessions	2 420 900,00		0,00	
Total des recettes financières		3 922 900,00	1 506 052,81	0,00	2 416 847,19
Total des recettes réelles d'investissement		10 880 410,29	3 318 096,93	2 926 131,35	4 636 182,01
021	Virement de la section de fonctionnement (2)	308 430,11			
040	Opérations d'ordre entre sections (2)	204 446,00	207 883,83		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		512 876,11	207 883,83		304 992,28
TOTAL		11 393 286,40	3 525 980,76	2 926 131,35	4 941 174,29
Pour information		(3)			
R001 Excédent d'investissement reporté de 2006		2 328 262,74			

II - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		II
SECTION D'EXPLOITATION - VUE D'ENSEMBLE - CHAPITRES		A

DEPENSES

Chap	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Réalisations	Rattachements	Restes à réaliser	
011	Charges à caractère général	818 500,00	665 133,08			153 366,92
012	Charges de personnel et frais assimilés	302 680,00	297 415,51			5 264,49
65	Autres charges de gestion courante	5 700,00				5 700,00
014	Atténuation de produits					
66	Charges financières	1 700,00	1 179,84			520,16
67	Charges exceptionnelles	2 800,00	34,34			2 765,66
68	Dotations aux amort. et aux provisions	275 535,00	275 537,28			
	TOTAL	1 406 915,00	1 239 300,05			167 614,95
022	Dépenses imprévues (2)	2 000,00				
023	Virement à la section d'inv. (2)	592 629,89				
002	Résultat de fonctionnement reporté d					
TOTAL DES DEPENSES		1 239 300,05				

RECETTES

Chap	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Réalisations	Rattachements	Restes à réaliser	
70	Produits des services, du domaine	1 366 450,00	1 303 266,82			63 183,18
713	Variations de stocks					
72	Production immobilisée					
74	Subventions d'exploitation					
75	Autres produits de gestion courante	6 000,00	6 605,34			
013	Atténuation de charges	1 500,00	25 567,05			
76	Produits financiers	150,00				150,00
77	Produits exceptionnels	21 500,00	0,02			21 499,98
78	Reprises sur amort. et prov.					
79	Transferts de charges					
	TOTAL	1 395 600,00	1 335 439,23			60 160,77
002	Résultat de fonctionnement reporté d	605 944,89				
TOTAL DES RECETTES		1 941 384,12				

(1) Crédits annulés (col.5) = crédits ouverts (col1) - crédits employés ou restant à employer (col2+col3+col4).

(2) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres ou de mandats (opérations sans réalisations).

II - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - CHAPITRES	B

DEPENSES

Chap	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits annulés (2)
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement	20 000,00			20 000,00
14	<i>Provisions réglementées et amort. dérogatoires</i>				
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>				
16	Emprunts et dettes assimilées	4 400,00	4 328,61		71,39
18	<i>Cpte de liaison : affectation (budgets annexes...)</i>				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	<i>Immobilisations reçues en affectation</i>				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement(3)	2 330 936,15	549 799,09	1 429 823,95	351 313,11
24	<i>Immob. aff. conc., afferm. ou mises à disposition</i>				
26	Participations et créances rattachées à des part.				
27	Autres immobilisations financières				
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>				
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>				
39	<i>Prov. pour dépréciation des stocks et encours</i>				
4581	Total des opérations pour compte de tiers(3)				
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>				
49	<i>Prov. pour dépréciation des comptes de tiers</i>				
59	<i>Prov. pour dépréciation des comptes financiers</i>				
010	<i>Stocks</i>				
	TOTAL	2 355 336,15	554 127,70	1 429 823,95	371 384,50
020	Dépenses imprévues (4)	20 000,00			
001	Solde d'exécution reporté N-1				

TOTAL DES DEPENSES	1 983 951,65
---------------------------	---------------------

(1) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(2) col 4 = col 1 - (col 2 + col 3)

(3) Le total des chapitres opérations correspond au cumul des opérations ayant été soumises au vote de l'assemblée. Voir le détail des opérations.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres ou de mandats (opérations sans réalisations).

II - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - CHAPITRES	B

RECETTES

Chap	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits annulés (2)
10	Dotations, fonds divers et réserves (3)	6 677,27			
13	Subventions d'investissement	512 739,29	156 771,68	369 546,61	6 677,27
14	<i>Provisions réglementées et amort. dérogatoires</i>				
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	<i>Cpte de liaison : affectation (budgets annexes...)</i>				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	<i>Immobilisations reçues en affectation</i>				
23	Immobilisations en cours	50 000,00	19 744,46		30 255,54
24	<i>Immob. aff. conc., afferm. ou mises à disposition</i>				
26	<i>Participations et créances rattachées à des part.</i>				
27	Autres immobilisations financières				
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>	275 535,00	275 537,28		
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>				
39	<i>Prov. pour dépréciation des stocks et encours</i>				
4582	Total des opérations pour compte de tiers(4)				
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>				
49	<i>Prov. pour dépréciation des comptes de tiers</i>				
59	<i>Prov. pour dépréciation des comptes financiers</i>				
010	<i>Stocks</i>				
	TOTAL	844 951,56	452 053,42	369 546,61	23 351,53
021	Virement de la section d'exploitation	592 629,89			
001	Solde d'exécution reporté N-1	937 754,70			

TOTAL DES RECETTES	1 759 354,73
---------------------------	---------------------

(1) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(2) col 4 = col 1 - (col 2 + col 3)

(3) Y compris les comptes 106.

(4) Le total des chapitres opérations correspond au cumul des opérations ayant été soumises au vote de l'assemblée. Voir le détail des opérations.

(5) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres ou de mandats (opérations sans réalisations).

VILLE DE CREUTZWALD

RESULTATS DEFINITIFS COMPTE TENU DES RESTES A REALISER

Année 2007

Compte Administratif Principal

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	-	2 328 262,74	-	239 128,11	-	2 567 390,85
Opérations de l'exercice	4 182 200,92	3 525 980,76	7 412 885,51	10 387 388,24	11 595 086,43	13 913 369,00
Totaux	4 182 200,92	5 854 243,50	7 412 885,51	10 626 516,35	11 595 086,43	16 480 759,85
Résultats de clôture	-	1 672 042,58	-	3 213 630,84	-	4 885 673,42
Restes à réaliser	9 729 299,32	2 926 131,35	-	-	9 729 299,32	2 926 131,35
Totaux cumulés	9 729 299,32	4 598 173,93	-	3 213 630,84	9 729 299,32	7 811 804,77
Résultats définitifs	5 131 125,39	-	-	3 213 630,84	1 917 494,55	-

Compte Annexe pour le Service des Eaux

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	-	937 754,70	-	605 944,89	-	1 543 699,59
Opérations de l'exercice	554 127,70	452 053,42	1 239 300,05	1 335 439,23	1 793 427,75	1 787 492,65
Totaux	554 127,70	1 389 808,12	1 239 300,05	1 941 384,12	1 793 427,75	3 331 192,24
Résultats de clôture	-	835 680,42	-	702 084,07	-	1 537 764,49
Restes à réaliser	1 429 823,95	369 546,61	-	-	1 429 823,95	369 546,61
Totaux cumulés	1 429 823,95	1 205 227,03	-	702 084,07	1 429 823,95	1 907 311,10
Résultats définitifs	224 596,92	-	-	702 084,07	-	477 487,15

CCAS
Compte Administratif 2007

M 14			Libellés	Prévisions Budgétaires	Réalizations
Chapitre	Fonction	Compte			
DEPENSES				195 639,64 €	75 480,78 €
011	02	6064	Fournitures administratives	300,00 €	26,62 €
011	02	616	Primes d'assurance	400,00 €	122,00 €
011	02	6188	Autres frais divers	4 300,00 €	1 888,57 €
011	02	6232	Fêtes et cérémonies	100 000,00 €	39 799,32 €
011	02	6236	Catalogues et imprimés	300,00 €	- €
011	02	6238	Publications et documentation	2 939,64 €	- €
011	02	6281	Concours divers (cotisations)	300,00 €	- €
011	02	6332	Cotisations versées au FNAL	100,00 €	- €
012	02	6451	Cotisations à l'URSSAF	300,00 €	- €
65	02	6562	Secours	75 000,00 €	30 392,27 €
65	02	6574	Subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé	5 000,00 €	3 252,00 €
022	-	022	Dépenses imprévues	6 700,00 €	- €
RECETTES				195 639,64 €	194 051,47 €
73	02	7363	Impôt sur les spectacles	1 000,00 €	- €
74	02	7474	Subventions et participations - Commune	102 000,00 €	102 000,00 €
77	02	7713	Libéralités reçues	3 000,00 €	2 411,83 €
002	-	002	Excédent de fonctionnement reporté	89 639,64 €	89 639,64 €
EXCEDENT DE CLOTURE				- €	118 570,69 €

Interventions :

Mme BOROWSKI signale une anomalie dans la présentation générale du budget (Section d'Investissement page 5 du Compte Administratif) car la différence entre les crédits ouverts (13.721.549 €) et les mandats émis (4.182.201 €) ne correspond pas au solde des restes à réaliser. Il y a un écart de 189.951 €.

M. le Président lui indique que ceci tient au système informatique qui ne prend pas en compte les restes à réaliser négatifs lorsque les mandats émis dépassent le montant des crédits ouverts. Cependant les comptes sont exacts, tant pour ce qui concerne les crédits ouverts que les mandats émis et sont conformes au compte de gestion présenté par le Receveur Municipal. M. le Président fera cependant examiner les possibilités de parer à cette anomalie.

M. KIEFFER constate que les opérations de mise en place du réseau de télédistribution (page 124) et de rénovation des VRD Bellevue 8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème} tranche (page 125) datent de 1996 et s'en étonne.

S'agissant du réseau de télédistribution, M. PICARD lui explique que ces crédits sont maintenus pour permettre une éventuelle intervention de la Ville sur le réseau câblé qui lui appartient et qui est mis à la disposition de la Régie.

S'agissant des travaux de VRD à la cité Bellevue, les tranches concernées sont pratiquement achevées mais nous n'avons pas perçu toutes les subventions dues par l'Etat.

M. le Président rappelle que les premières tranches de travaux étaient financées au titre du GIRZOM (Groupement Interministériel pour le Réhabilitation des Zones Minières). Par la suite, elles ont été financées par le FADT (Fonds d'Aide au Développement du Territoire). Pour les 7 premières tranches les subventions accordées faisaient l'objet d'un glissement de tranche en tranche. Par la suite, à partir de la 8^{ème} tranche, les programmes ont été individualisés. Le financement de ces opérations a été rendu plus complexe à partir de l'an 2000 lorsque la Communauté de Communes du Warndt a pris la compétence Assainissement. Il faudra cependant apurer ces programmes.

Opérations de vote sous la présidence de M. MAIWURM, M. le Maire s'étant retiré de la salle :

- . le Compte Administratif du Budget Principal est adopté par 26 voix pour et 5 contre,
- . le Compte Administratif du Service des Eaux est adopté par 31 voix pour.

M. le Maire reprend la présidence et donne communication du Compte Administratif du CCAS.

2) Adoption des Comptes de Gestion du Receveur

Rapporteur : M. PICARD Jean-Marie, Adjoint au Maire

Le Compte Administratif dressé par l'ordonnateur a pour objet de retracer l'exécution du budget en cours de l'exercice écoulé, de faire le point sur les opérations d'investissement en cours et de dégager les résultats.

Le compte de gestion dressé par le Receveur comprend le bilan d'entrée, le développement de la balance définitive des comptes, le développement des opérations effectuées au titre de l'exécution du budget, les résultats des différentes sections du budget ainsi que la valeur des comptes des valeurs inactives.

Ces deux documents dégagent les mêmes résultats.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner quitus au receveur municipal pour le compte de gestion de l'exercice 2007 tant pour le Budget Général que pour le Budget Eau.

3) Affectation des résultats des Comptes Administratifs 2007

a) Budget Général

Rapporteur : M. PICARD Jean-Marie, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2007, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- 1) un excédent de la section d'investissement de 1 672 042,58 € à reporter
- 2) un excédent de la section de fonctionnement de 3 213 630,84 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- 1) en dépenses pour un montant de 9 729 299,32 €
- 2) en recettes pour un montant de 2 926 131,35 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 5 131 125,39 €.

Le résultat de la section de fonctionnement doit, lorsqu'il est positif, être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement. Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter les résultats de l'exercice 2007 de la façon suivante :

- 1) Excédent d'investissement de 1 672 042,58 € affecté en report à nouveau au budget investissement,
- 2) Excédent de fonctionnement pour 3 213 630,84 € affecté à un compte de réserves pour le financement des charges d'investissement (compte 1068)

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

Interventions :

M. LACAN suppose que la vente des logements à MOSELIS servira à financer la construction de la Médiathèque.

M. PICARD lui indique que le produit de la vente des logements est effectivement considéré comme une recette de fonctionnement au plan comptable. Cependant, le fait d'affecter des excédents à la section d'investissement nous permet de couvrir une partie de nos besoins de financement d'investissement. Par ailleurs, la Ville a dû faire l'acquisition de cellules de la galerie marchande.

M. le Président tient à souligner que la vente des logements à MOSELIS doit être dissociée de la réalisation de la Médiathèque. Le financement de ce nouvel équipement, d'un coût d'environ 2,5 millions d'euros devrait être couvert pour partie par le produit de la vente de la Bibliothèque actuelle (500.000 €), par le P.D.A.U. pour 1.208.000 €, une subvention de l'Etat d'environ 400.000 € et une subvention de la région de 150.000 €.

Mme BOROWSKI confirme que ce dossier sera examiné en Commission Permanente du Conseil Régional le 30 mai prochain.

b) Service Annexe de l'Eau

Rapporteur : M. PICARD Jean-Marie, Adjoint au Maire

Les dispositions budgétaires et comptables découlant du plan comptable des services de distribution d'eau potable et des services d'assainissement (instruction M 49) demandent aux organes délibérants d'affecter les résultats dégagés au cours d'un exercice.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir affecter les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2007 de la manière suivante :

- Excédent d'investissement de 835 680,42 € affecté au budget investissement,
- Excédent de fonctionnement de 702 084,07 € affecté au compte de report à nouveau du budget de fonctionnement.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

4) Rapport Administratif du Maire - exercice 2007

Voir ANNEXE 2

Interventions :

M. DELLA MEA regrette que la chaîne italienne Rai Uno, diffusée sur le réseau câblé, soit souvent cryptée et demande s'il ne serait pas possible d'obtenir la diffusion d'une autre chaîne en langue italienne.

M. le Président lui indique que ce problème n'est pas technique mais qu'effectivement cette chaîne est souvent cryptée. Il en saisira la Conseil d'Administration de la Régie lors de sa prochaine réunion.

M. LACAN observe que la Ville a versé une participation à la mission Locale pour 21.000 € alors que la même somme est versée par la Communauté de Communes du Warndt. Il demande s'il s'agit d'un double financement.

M. le Président lui précise que ce n'est pas le cas car la Ville fait l'avance du financement puis se fait rembourser par la Communauté de Communes du Warndt.

M. LACAN relève qu'il est indiqué page 4 de l'annexe 1 que la commune met gratuitement à disposition des associations des équipements sportifs et des bâtiments communaux. Il estime que ceci n'est pas exact car ce n'est pas le cas pour toutes les associations, par exemple, pour le Tennis Club.

M. le Président prend note de cette observation mais souligne sur cette association bénéficie d'autres prestations.

M. KIEFFER souhaiterait une réunion de la Commission de circulation.

M. le Président réunira une Commission élargie à des membres extérieurs compétents pour examiner les éventuelles difficultés.

5) Communication des Comptes Administratifs 2007 et Budgets Primitifs 2008 de la Régie Municipale d'Electricité et du Service Annexe du Réseau Câblé - affectation des résultats

Rapporteur : M. le Président

Le compte administratif 2007 d'Energies & Services, plus connus sous l'appellation "Régie Municipale d'Electricité" a été adopté par le Conseil d'Administration. L'objet du présent rapport est de vous donner connaissance des résultats de l'année écoulée et des prévisions pour le présent exercice en matière de distribution d'électricité et d'exploitation du réseau câblé.

COMPTE ADMINISTRATIF 2007

1 - BUDGET PRINCIPAL - DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

SECTION D'EXPLOITATION

~ Dépenses d'exploitation	8 495 010,08 €
~ Recettes d'exploitation	10 157 873,45 €
RESULTAT FIN 2007	EXCEDENT 1 662 863,37 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

~ Dépenses d'investissement	1 721 475,32 €
~ Recettes d'investissement	1 007 222,42 €
~ Excédent antérieur reporté	1 266 841,22 €
RESULTAT FIN 2007	EXCEDENT 552 588,32 €

2 - BUDGET ANNEXE-RESEAU CABLE

SECTION D'EXPLOITATION

- Dépenses d'exploitation	889 981,68 €
- Recettes d'exploitation	1 025 045,01 €
RESULTAT FIN 2007	EXCEDENT 135 063,33 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses d'investissement	135 918,02 €
- Recettes d'investissement	107 794,46 €
- Excédent antérieur reporté	199 661,72 €
RESULTAT FIN 2007	EXCEDENT 171 538,16 €

BUDGET PRIMITIF 2008

En matière de distribution d'électricité, la section d'investissement s'équilibre à 4 352 744 €, la section d'exploitation à 9 627 013 €.

Pour le service annexe du réseau câblé, la section d'investissement s'équilibre à 339 239 €, la section d'exploitation à 1 124 404 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir donner acte du présent compte-rendu et de confirmer les décisions du Conseil d'Administration d'Energies & Services en ce qui concerne l'affectation des résultats de 2007 en les laissant à la disposition de la Régie.

1 - En ce qui concerne les comptes de distribution d'énergie :

- d'affecter l'excédent d'investissement d'un montant de 552 588,32 € en report à nouveau (compte 001)
- d'affecter l'excédent d'exploitation d'un montant de 1 662 863,37 € à un compte de réserves (106) pour le financement des charges d'investissement pour 1 262 863,37 € et en report à nouveau (compte 002) pour 400 000 €.

2 - En ce qui concerne le service annexe du réseau câblé :

- d'affecter l'excédent d'investissement d'un montant de 171 538,16 € en report à nouveau (compte 001),
- d'affecter l'excédent d'exploitation d'un montant de 135 063,33 € à un compte de report à nouveau (compte 002).

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOpte

6) Subventions aux associations qui ont participé à l'opération « ticket sport » du 14 avril au 25 avril 2008

Rapporteur : M. Jean-Paul DASTILLUNG, Adjoint au Maire

La Municipalité, avec l'aide de certaines associations, a organisé pendant les vacances, du 14 avril au 25 avril 2008, l'accueil des enfants à partir de 7 ans jusqu'à 14 ans. Les 97 jeunes participants ont pu choisir parmi les 14 disciplines suivantes :
Basket, Judo, Tennis de Table, Twirling, Volley, Voile, Hip Hop, Echecs, Scrabble, Capoeira, Pétanque, Tennis, Tir, Cyclisme.

L'inscription gratuite a été faite en Mairie.

Il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention aux associations locales ayant participé à l'opération « Ticket sport ». Cette aide est destinée au fonctionnement de l'association, à l'acquisition de matériel et à la prise en charge des frais de formation des cadres associés à cette action.

Cette subvention s'élèverait au total à **1 998 €** répartis comme suit :

VOILE	280 €	TWIRLING	150 €
BASKET	150 €	JUDO	150 €
PETANQUE	150 €	ETOILE CYCLISTE	150 €
VOLLEY	150 €	TIR	130 €
TTCM	150 €	CAPOEIRA	85 €
SCRABBLE	150 €	ECHECS	85 €
TENNIS	150 €	TOTALLY CRAZY	68 €

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

7) Subvention au Syndicat d'Initiative

Rapporteur : M. le Président

Afin de permettre au Syndicat d'Initiative de faire face à ses engagements et de régler notamment un certain nombre de factures relatives à l'organisation de la Fête de la Musique, Semaine des Arts, Peintres dans la Ville, Toute la Ville Marche et d'autres manifestations à venir, il est proposé d'attribuer au Syndicat d'Initiative une subvention complémentaire de 5 000 €.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

8) Subvention exceptionnelle aux SRC O3

M. le Président précise qu'il a décidé de retirer ce point car les SRC03 n'ont pas présenté de demande de subvention malgré une relance téléphonique de nos services. Ils lui ont indiqué par la suite qu'ils ont bénéficié de crédits publicitaires supplémentaires qui leur permettent de financer la fin de saison.

M. DELLA MEA souhaiterait que les critères d'attribution des subventions aux associations sportives soient réexaminés car il estime qu'il y a une différence de traitement entre les associations.

M. le Président lui indique que ce problème sera examiné lors de la prochaine réunion de la Commission des Affaires Sociales, Culturelles et Sportives.

9) Demandes de subvention

Rapporteur : M. le Président

1) L'Association des Séniors de Creutzwald qui regroupe les 4 sections du Centre, du Siège I, du Maroc et de Neuland sollicite une subvention annuelle de fonctionnement. Cette association compte 156 membres alors que l'effectif était de 110 membres l'an passé. Il est proposé de leur accorder une subvention de 2.290 €.

2) Le Twirling Club nous informe que 3 de ses athlètes se sont sélectionnés pour la finale du championnat de France qui se déroulera les 14 et 15 juin prochains à Nantes.

Le bilan prévisionnel fait état de charges à hauteur de 1.127 € et il est proposé de leur accorder une subvention exceptionnelle de 500 € qui est sollicitée.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

II. AFFAIRES IMMOBILIERES

1) Déclarations d'intention d'aliéner

Monsieur le Président, dans le cadre de la délégation qui lui est attribuée par l'assemblée communale, rend compte qu'il a décidé de ne pas exercer le droit de préemption sur les opérations suivantes :

- Monsieur KORALEWSKI Jean à CREUTZWALD
section 11 n° 619/3 « rue Christine de Pisan » avec 7 ares 01
de sol et bâtiment à usage d'habitation

.../...

- SARL C01 - M. CAMPAGNA - CREUTZWALD
section 20 n° 65/4 « rue Henri Poincaré » avec 10 ares 00
de sol et bâtiment à usage professionnel
- Monsieur KOTNIK Laurent à BAR LE DUC
section 11 n° 587/1 « rue Louise Labé » avec 6 ares 99
de sol et bâtiment à usage d'habitation
- Epoux FRACHE Edmond-Guy à CREUTZWALD
section 34 n° 395/24 « rue de la Mine » avec 10 ares 17
de sol et bâtiment à usage d'habitation
- SCI DU PARC - M. CAMPAGNA - à FORBACH
une parcelle de 29 ares 08 provisoirement cadastrée section 25
n°(1)/90 à prélever sur la parcelle cadastrée
section 25 n° 369/90 « ZIL » avec 45 ares 46
de sol et bâtiment à usage commercial
- SCI CASANOVERGY à CREUTZWALD
section 42 n° 461 « La Houve Siège 1 » avec 7 ares 35
section 42 n° 462 « La Houve Siège 1 » avec 5 ares 18
section 42 n° 464 « La Houve Siège 1 » avec 4 ares 48
section 42 n° 443/17 « La Houve Siège 1 » avec 0 are 32
section 42 n° 375/170 « La Houve Siège 1 » avec 5 ares 43
de sol et bâtiment à usage professionnel
- Société France IMMOBILIER à PONT-A-MOUSSON
lots n° 12, 13, 14, 15, 16, 17, 42, 43, 44, 45, 46, 78, 79, 80,
81, 82, 83 et 84 de la parcelle cadastrée
section 32 n° 870/11 « rue de Bitche » avec 24 ares 28
de sol et bâtiment à usage d'habitation
- SAS ATAC à CROIX
une parcelle de 3 ares 79 à prélever sur la parcelle
section 20 n° 176 « rue du Barrois » avec 94 ares 27
de sol et bâtiment à usage commercial
estimation 15 000.00 € - apport partiel d'actifs
- Consorts GULDNER à CREUTZWALD
section 2 n° 155/50 « Graebelchen » avec 9 ares 51
de sol
- Consorts NADLER à SAINT AVOLD
section 6 n° 218/1 « rue de la Houve » avec 6 ares 15
section 35 n° 428 « Breitwies » avec 6 ares 89
section 35 n° 429 « Breitwies » avec 8 ares 46
section 35 n° 430 « Breitwies » avec 11 ares 49
section 35 n° 431 « Breitwies » avec 19 ares 26
section 35 n° 432 « Breitwies » avec 5 ares 83
section 35 n° 433 « Breitwies » avec 10 ares 01
une parcelle de 0 are 80 à prélever sur la parcelle
section 6 n° 310 « rue de la Houve » avec 3 ares 82
de sol et bâtiment à usage commercial

Acte est donné

**2) Classement dans le domaine public de la parcelle communale section 9
n° 356**

Rapporteur : M. le Président

Monsieur BOULANGER Roland, 2 impasse des Martins-Pêcheurs, sollicite le classement du cheminement débouchant sur l'impasse des Hérons et cadastré section 9 n° 536 « Fuenfzigacker » avec 0 are 78.

Le fort dénivelé existant devant la propriété de l'intéressé ainsi que celle de son voisin, ne permet pas l'accès à leur construction pour entreposer des matériaux lourds. Cette parcelle ne peut être vendue puisqu'elle dessert également d'autres propriétés.

.../...

Pour rassurer Monsieur BOULANGER et ses voisins sur la pérennité de ce passage, la procédure qui peut, seule, s'appliquer est le classement dans le domaine public de cette parcelle.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOpte

III. MARCHES ET TRAVAUX

1) Fourniture de produits horticoles pour les espaces verts

Rapporteur : M. MAIWURM Edouard, Adjoint au Maire

Une consultation pour la fourniture de produits horticoles pour les espaces verts de la Ville a été lancée le 26 mars 2008. Nous avons envoyé le dossier à 5 candidats spécialisés dans la fourniture de ce type de produits.

Suite à l'analyse des offres et conformément à la décision du Conseil Municipal en date du 15 mars 2008 concernant la délégation de pouvoir, Monsieur le Maire a décidé d'attribuer le marché comme suit :

- Lorraine espaces verts pour les lots 2, 3, 4, 10, 11, 16, 17, 18, 19, pour un montant total HT de 3 495,67 € soit 3 757,51 € TTC
- Prodivert pour les lots 7, 8, 13, 14, 15, 21, pour un montant total HT de 1 886,78 € soit 1 990,55 € TTC
- Voltz Graines pour les lots 1 et 5, pour un montant total HT de 1 657,94 € soit 1 749,13 € TTC
- BHS pour les lots 6 et 12, pour un montant total HT de 263,50 € soit 277,99 € TTC
- Niesner pour le lot 9, pour un montant total HT de 234 € soit 246,87 € TTC

Soit un total de 7 537,89 € HT (8022,05 € TTC).

M. le Président tenait à en informer l'assemblée.

2) Amélioration de la voirie existante - programme 2008

Mise en sécurité du parking du Centre Technique Municipal

- constitution du groupement de commandes

Rapporteur : M. Edouard MAIWURM, Adjoint au Maire

La Ville de CREUTZWALD a lancé son programme 2008 d'amélioration de la voirie existante. Certains travaux et plus particulièrement les extensions mesurées de réseaux d'assainissement ou les mises à niveau d'ouvrages de visite (tampons, grilles avaloirs) avec remplacement éventuel des fontes de voirie relèvent de la compétence de la Communauté de Communes du Warndt.

Afin de coordonner au mieux nos interventions respectives, il est proposé de constituer un groupement de commandes qui aura pour objet la passation et l'exécution d'un marché unique conformément aux dispositions du paragraphe VII alinéa 2 de l'article 8 du Code des Marchés Publics.

Les membres du groupement sont la Communauté de Communes du Warndt et la Ville de CREUTZWALD, cette dernière agissant en tant que coordonnateur-mandataire.

Le coordonnateur-mandataire signera, notifiera et exécutera le marché au nom du groupement, la commission d'appel d'offres étant celle du coordonnateur-mandataire.

Les frais matériels de fonctionnement seront pris en charge par les membres du groupement. Cette prise en charge sera calculée au prorata de la part de marché de chacun des membres du groupement. Le marché est conclu à prix unitaires, les prestations sont définies sous les chapitres V.R.D., A.E.P. et Assainissement. La part de chacun des membres du groupement sera calculée par application desdits prix aux prestations le concernant.

Le coordonnateur-mandataire procédera au décompte et à la liquidation des sommes dues au titulaire du marché qu'il règlera directement. Il adressera au rythme de ses débours pour le compte de la Communauté des Communes du Warndt un titre de recette correspondant à sa part.

.../...

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du Groupement.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

3) Marché de travaux de rénovation de la chaufferie à l'Hôtel de Ville de Creutzwald - communication

Répartis en 3 lots : - Lot n° 1 : Chauffage
- Lot n° 2 : Faux Plafond
- Lot n° 3 : Serrurerie

Rapporteur : M. MAIWURM Edouard, Adjoint au Maire

Suite à l'appel public à la concurrence lancé le 5 Mars 2008 pour les travaux cités en objet et conformément à la décision du Conseil Municipal en date du 15 mars 2008, Monsieur le Maire a décidé de confier l'exécution des travaux précités aux sociétés :

Lot N° 1 : Chauffage à SANI REGUL
pour un montant de 10.6501.41 € T.T.C.

Lot N° 2 : Faux Plafond à S.E.E LAUER
pour un montant de 3767.40 € T.T.C.

Lot N° 3 : Serrurerie à SANI REGUL
pour un montant de 4373.77 € T.T.C.

Soit un montant total des travaux de **114 642.58 € T.T.C.**

Monsieur le Président tenait à en informer l'assemblée

4) Réhabilitation du COSEC Garang - avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre

Rapporteur : Monsieur MAIWURM Edouard - Adjoint au Maire

Lors de la réunion du 28 avril 2008, le Conseil Municipal avait adopté une délibération concernant ce point. Suite à des observations et, entendu les explications de M. le Président, cette délibération est modifiée comme suit :

Lors de l'approbation de l'Avant Projet Sommaire, le maître d'ouvrage n'a pas donné suite à la solution concernant la mise en œuvre de produits verriers en remplacement du bardage existant sur la charpente du Cosec ; de ce fait la participation d'un bureau structure ne se justifie plus après l'élément de mission A.P.S. d'où modification de la composition de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Conformément à l'article 9 du CCAP après examen de l'Avant-Projet Définitif établi par le maître d'œuvre en date du 11 juillet 2007, le montant du coût prévisionnel des travaux est fixé à 679 676.00 € H.T. soit une augmentation de 30,7 % par rapport à l'enveloppe financière affectée aux travaux.

Le calcul de rémunération du maître d'œuvre est fixé comme suit :

▪ Taux initial de rémunération 9,9 %
▪ Rabais consenti par la maîtrise d'œuvre - 3,03 %

ramenant le taux de rémunération à 9,6 %

Coût prévisionnel des travaux 679 676.00 € H.T.

Forfait définitif de rémunération 65 248.90 €
TVA 19.6 % 12 788.78 €
TOTAL TTC 78 037.68 €

soit une augmentation de 26,7 % par rapport au forfait provisoire de rémunération.

.../...

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 15 avril 2008 a examiné le projet d'avenant n° 1 et a émis un avis favorable.

Le coût de réalisation des travaux qui est le résultat des marchés passés pour l'exécution du projet s'élève à 757 031.90 € T.T.C.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de modifier la composition de l'équipe de maîtrise d'oeuvre
- de fixer le coût prévisionnel des travaux à 679 676.00 € HT soit 812 892.50 € TTC
- de fixer le forfait de rémunération à 65 248.90 € HT soit 78 037.68 € TTC
- d'arrêter le coût de réalisation des travaux à 757 031.90 € T.T.C.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à intervenir

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

5) Contrat d'entretien des cloches de l'église Sainte-Croix (Centre) - communication

Rapporteur : M. MAIWURM Edouard, Adjoint au Maire

Le contrat de maintenance des cloches de l'église Sainte Croix a été renouvelé.

Dans le cadre de la décision du Conseil Municipal du 15 mars 2008 concernant la délégation de pouvoir, Monsieur le Maire a contracté auprès de la S.A. BODET, ZAC La Croisette - 54210 SAINT NICOLAS DE PORT, le contrat de vérification et d'entretien de l'horloge et des cloches de l'église Sainte Croix pour un montant annuel de 310.96 € T.T.C.

Ce contrat prend effet au 1^{er} janvier 2008 et est conclu pour une durée d'un an, renouvelable deux fois pour une période identique.

Monsieur le Président tenait à en informer l'assemblée.

IV. URBANISME ET HABITATION

1) Concessions dans les cimetières communaux - communication

Rapporteur : M. le Président

Par délibération du 15 mars 2008, le Conseil Municipal a chargé M. le Président de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières communaux.

M. le Président donne communication de la liste des concessions qu'il a délivrées du 2 janvier 2008 au 14 avril 2008.

DATE	N°	BENEFICIAIRE	OBJET	LIEU	FONDATION	DUREE	TOMBE
02/01/2008	1	Famille ZAPP Wolfgang	renouvellement	columbarium	sans	10	66
02/01/2008	2	Famille BLUCK Mathilde	concession nouvelle	columbarium	sans	10	151
10/01/2008	3	Famille LAUBU Roland	renouvellement	ancien cimetière	sans	30	163
15/01/2008	4	Famille KIEFER Marianne	renouvellement	cimetière paysager	sans	30	274
15/01/2008	5	Famille LINDER Damien	concession nouvelle	columbarium	sans	10	147
06/02/2008	6	Famille SEURAT Irène	concession nouvelle	columbarium	sans	10	A08
06/02/2008	7	Famille BÖTTCHER Karl	concession nouvelle	ancien cimetière	sans	30	232
11/02/2008	8	Famille BRIZARD Chantal	concession nouvelle	columbarium	sans	10	A14
13/02/2008	9	Famille ADAMOVIĆ Vogislav	concession nouvelle	columbarium	sans	10	A10
13/02/2008	10	Famille COLBUS Denis	concession nouvelle	cimetière paysager	sans	30	276
13/02/2008	11	Famille MONGIOJ Michel	concession nouvelle	cimetière paysager	sans	30	275
29/02/2008	12	Famille TESSIÉ Jocelyne	concession nouvelle	cimetière paysager	sans	30	277
05/03/2008	13	Famille CHAUVIN Jeanne	renouvellement	ancien cimetière	sans	30	427

05/03/2008	14	Famille HANTIER Jean Luc	concession nouvelle	cimetière paysager	sans	30	278
14/03/2008	15	Famille SCHUG Jean Claude	renouvellement	columbarium	sans	10	71
17/03/2008	16	Famille GULDNER François	renouvellement	ancien cimetière	sans	30	124
17/03/2008	17	Famille POULAIN Alain et Pascal	renouvellement	ancien cimetière	sans	30	146
20/03/2008	18	Famille KREIN Nicole	renouvellement	ancien cimetière	sans	30	149
26/03/2008	19	Famille CHABRUERE Irène	concession nouvelle	cimetière paysager	sans	30	279
02/04/2008	20	Famille MULLER Olivier	concession nouvelle	cimetière paysager	sans	30	280
03/04/2008	21	Famille LAUDAMY Christian	renouvellement	columbarium	sans	10	72
04/04/2008	22	Famille REGART Marie	renouvellement	ancien cimetière	sans	30	134
14/04/2008	23	Famille VEBER Nathalie	nouvelle concession	columbarium	sans	30	A06

Acte est donné.

V. AFFAIRES SCOLAIRES ET CULTURELLES

1) Opération « Les Peintres dans la Ville » 2008

Rapporteur : Mme Marie-Anne BICKAR, Adjointe au Maire

La Ville organise le 21 juin 2008 pour la quinzième année consécutive, une animation "Les Peintres dans la Ville" qui aura lieu au plan d'eau. Le thème de cette année est libre.

Cette animation est ouverte à tous les artistes peintres professionnels ou amateurs qui seront classés en Junior pour les 6-18 ans et en Sénior au-delà de 18 ans. Pour les séniors, les catégories comprennent : des huiles et des acryliques d'une part, et des aquarelles, dessins, fusains et autres techniques d'autre part.

Les prix suivants seront décernés :

Junior

- Catégorie 1 (6 à 11 ans):
 - 1er Prix de 46 € pris en charge par la Ville
 - 2ème Prix de 31 € pris en charge par la Ville
 - 3ème Prix de 16 € pris en charge par la Ville
- Catégorie 2 (12 à 18 ans):
 - 1er Prix de 46 € pris en charge par la Ville
 - 2ème Prix de 31 € pris en charge par la Ville
 - 3ème Prix de 16 € pris en charge par la Ville

Sénior

- Catégorie 1 (huiles et acryliques):
 - 1er Prix de 230 € pris en charge par les Entreprises et Commerçants
 - 2ème Prix de 155 € pris en charge par les Entreprises et Commerçants
 - 3ème Prix de 80 € pris en charge par les Entreprises et Commerçants
- Catégorie 2 (aquarelles, dessins, fusains et autres techniques) :
 - 1er Prix de 230 € pris en charge par les Entreprises et Commerçants
 - 2ème Prix de 155 € pris en charge par les Entreprises et Commerçants
 - 3ème Prix de 80 € pris en charge par les Entreprises et Commerçants
- Prix spécial du jury : 230 € pris en charge par les Entreprises et Commerçants

Les oeuvres seront exposées à la Salle Baltus le Lorrain du 22 juin au 29 juin 2008.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre en charge les frais afférents à cette animation.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

ADOPTE

.../...

2) Acquisition de bateaux d'apprentissage pour la voile Scolaire

Rapporteur : M. Jean-Marie PICARD, Adjoint au Maire

En 2007, avec la reprise de l'activité voile scolaire, la municipalité avait décidé de renouveler 8 bateaux d'apprentissage sur 2 ans.

Les fournisseurs avaient été consultés en 2007 et la société 2WIN avait été retenue pour une première commande de quatre bateaux, pour un montant de 8 068,72 € TTC.

Nous avons donc sollicité ce fournisseur pour la fourniture de quatre nouveaux bateaux pour compléter le renouvellement.

Conformément à la décision du Conseil Municipal en date du 15 mars 2008 concernant la délégation de pouvoir, Monsieur le Maire a décidé de commander 4 bateaux complets « PIXXY » auprès de la société 2 Win:

- pour un montant total HT de 6 718,67 € soit 8 035,53 € TTC

M. le Président tenait à en informer l'assemblée.

3) Subvention au Cercle Nautique et au Volley Club

Rapporteur : M. le Président

En accord avec l'Inspecteur de l'Education Nationale et la Ville, l'enseignement de la voile a été reconduit au 3^e trimestre 2008 par le cercle nautique pour tous les élèves du CM1/CM2 et la pratique du volley a été mise en place dans les écoles primaires Bellevue, Centre et Schweitzer par le volley club.

L'organisation de telles activités permet de renforcer le programme d'EPS dispensé et d'amener les élèves à pratiquer une discipline sportive dans des conditions sécurisantes et stimulantes. L'intervention du cercle nautique et du volley club permettra d'apporter un éclairage technique qui confortera les apprentissages.

Ces activités sportives sont encadrées par un bénévole du club, ayant reçu l'agrément de l'Inspecteur de l'Education Nationale, ainsi que par l'enseignant et un accompagnateur bateau dans le cas de la voile.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention de :

- 1920 € au Cercle Nautique, qui interviendra sur 32 jours à raison de 6 heures par jour.
- 490 € au Volley Club, qui interviendra sur 14 séances aux écoles Centre, Bellevue et Schweitzer à raison de 3 H 30 heures par séance.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

4) Convention d'utilisation de locaux scolaires entre la Ville, le Directeur de l'école Schweitzer et l'ASBH dans le cadre de la fête de quartier Breckelberg - communication

Rapporteur : M. le Président

L'ASBH a adressé à la Ville une demande de mise à disposition de la cour, du préau ainsi que des toilettes de l'école Schweitzer afin d'y organiser la fête de quartier Breckelberg le samedi 31 mai.

La décision d'autoriser l'organisation d'activités par une association dans des locaux scolaires appartenant au Maire conformément à la délégation consentie par le Conseil Municipal par délibération du 15 mars 2008, il me revient de signer cette convention encadrant les modalités de la mise à disposition.

M. le Président tenait à en informer l'assemblée.

.../...

VI. PERSONNEL

1) Actualisation des prestations sociales

Rapporteur : M. le Président

La loi permet le versement de prestations d'actions sociales aux agents titulaires, stagiaires ou non titulaires de la fonction publique territoriale. La Circulaire DGAFP/B9 du 17 janvier 2008 modifie les montants alloués.
Il est proposé au Conseil Municipal de modifier sa délibération du 29 mai 2006 et d'autoriser le versement des aides suivantes:

A) Aide aux parents effectuant un séjour en maison de repos ou de convalescence accompagnés de leur enfant

20,55 € par jour

- 1) Le séjour de l'agent doit être médicalement prescrit
- 2) Le séjour doit avoir lieu dans un établissement agréé par la Sécurité Sociale
- 3) L'enfant doit être de moins de 5 ans au premier jour du séjour
- 4) L'agent peut être accompagné de plusieurs de ses enfants âgés de moins de 5 ans, dans ce cas la prestation est accordée au titre de chacun d'eux
- 5) La durée de la prise en charge ne peut dépasser 35 jours par an
- 6) Aucune condition d'indice ou de ressources n'est exigée
- 7) Le montant de la subvention payée ne peut dépasser les dépenses réelles engagées au titre du séjour de l'enfant

B) Participation aux frais de séjour en centres de vacances avec hébergement

- Enfants de moins de 13 ans : 6,59 € par jour
- Enfants de 13 à 18 ans : 9,99 € par jour

Peuvent en bénéficier, à l'occasion des vacances scolaires ou des congés professionnels ou de leurs loisirs, les parents d'enfants âgés de plus de 4 ans.

L'enfant doit être âgé de moins de 18 ans au premier jour du séjour.
La prestation est servie dans la limite de 45 jours par an.

C) Participation aux frais de séjour en centre de loisirs sans hébergement

Journée complète : 4,77 €
Demi-journée : 2,39 €

Pour les enfants de moins de 18 ans sans limitation du nombre de journées.

D) Participation aux frais de séjours des enfants âgés de moins de 18 ans dans des centres familiaux de vacances agréés et gîtes de France

Séjour en pension complète : 6,95 € par jour
Autres : 6,59 €

Les séjours en camping municipaux ou privés ne font pas partie des établissements retenus.

La prestation est servie au parent accompagnant l'enfant pour la période pendant laquelle il exerce son droit de visite et d'hébergement (cas des parents divorcés).

Cette prestation est versée dans la limite de 45 jours par an pour chacun des enfants, à charge du bénéficiaire, âgé de moins de 18 ans au premier jour du séjour.

Cas particuliers des enfants handicapés:

Lorsque les enfants sont atteints d'une incapacité au moins égale à 50 %, la limite d'âge est portée de 18 à 20 ans. Aucune condition de ressources n'est alors exigée.

E) Participation aux frais de séjour mis en oeuvre dans le cadre du système éducatif

Forfait pour 21 jours consécutifs au moins : 68,40 €

.../...

Pour les séjours d'une durée égale à 5 jours et inférieure à 21 jours :
3,25 € par jour

Sont exclus du dispositif d'aide:

- Les sorties et voyages collectifs d'élèves dont la durée ne peut excéder 5 jours sur le temps scolaire
- Les séjours de découverte linguistique et culturelle se déroulant en totalité pendant les vacances scolaires, constitués de plusieurs classes d'un même établissement sans considération de la discipline enseignée par l'accompagnateur.

La prestation est servie pour chacun des enfants à la charge des bénéficiaires, âgés de moins de 18 ans au début de l'année scolaire.

Le séjour peut avoir lieu en France ou à l'étranger.

L'enfant peut effectuer un séjour par année scolaire (éventuellement, au cours de l'année civile, un enfant peut effectuer deux séjours correspondant à deux années scolaires successives).

La durée minimum du séjour ouvrant droit à la prestation est fixée à 5 jours.

La prestation est accordée dans la limite de 21 jours par enfant.

F) Participation aux frais de séjours linguistiques

Enfants de moins de 13 ans : 6,59 € par jour
Enfants de 13 à 18 ans : 9,99 € par jour

Les activités proposées au cours d'un tel séjour peuvent présenter une dominante linguistique, éducative ou sportive, les mineurs étant généralement hébergés au sein d'une famille hôte. Il est cependant admis que certains séjours puissent également se dérouler en résidence ou être itinérants.

La prestation est servie au titre de chacun des enfants à charge du bénéficiaire, âgés de moins de 18 ans au premier jour du séjour.

Le nombre total de journées subventionnées ne peut excéder 21 jours par an.

G) Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans

143,84 € par mois

Enfants concernés : enfants qui, eu égard à leur taux d'incapacité (50% au moins) ouvrent droit à l'allocation d'éducation spéciale.

Il est précisé que la perte de l'allocation d'éducation spéciale entraîne la perte de l'allocation facultative.

La prestation n'est pas servie dans le cas unique où l'enfant est placé en internat permanent (c'est-à-dire y compris les week-ends et les vacances scolaires) dans un établissement spécialisé avec prise en charge des soins, des frais de scolarité et des frais d'internat) par l'Etat, l'assurance maladie ou l'aide sociale.

La prestation est versée mensuellement et est servie jusqu'à l'expiration du mois duquel l'enfant atteint ses 20 ans.

H) Allocation spéciale pour jeunes adultes atteints d'une maladie chronique ou d'un handicap et poursuivant des études, un apprentissage ou un stage de formation professionnelle au delà de 20 ans et jusqu'à 27 ans

113,36 € par mois (30 % de la base de calcul des allocations familiales)

En cas de maladie chronique ou d'infirmité constitutive de handicap (reconnu par la COTOREP), la prestation est attribuée si les jeunes adultes ne bénéficient pas de l'allocation aux adultes handicapés, ni de l'allocation compensatrice.

En cas de maladie chronique ou d'infirmité non constitutive de handicap (non reconnue comme tel par la COTOREP), les parents peuvent prétendre à cette allocation sur avis d'un médecin agréé par l'administration.

Les enfants concernés doivent justifier de la qualité d'étudiant, d'apprentis ou de stagiaire au titre de la formation professionnelle.

L'allocation est également versée au cours des mois de vacances scolaires et pendant le mois complet où l'enfant atteint ses 27 ans.

I) Participation aux frais de séjour en centres de vacances spécialisés pour handicapés

18,82 € par jour

Cette allocation est accordée au titre des enfants handicapés séjournant dans des centres de vacances agréés spécialisés relevant d'organismes à but non lucratif ou de collectivités publiques. La prestation est servie quel que soit l'âge de l'enfant dans la limite de 45 jours par an.

Tous ces montants seront réactualisés en fonction des dispositions législatives.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOpte

Interventions :

M. LACAN demande si la mention aux conditions d'indice inscrite au point « A » s'applique à toutes les prestations.
M. le Président lui indique que cette mention est propre au point « A ». Pour chaque prestation les conditions spécifiques sont précisées.

VII. ELECTIONS

1) Désignation du représentant des propriétaires fonciers, riverains de la Bisten

Rapporteur : M. le Président

M. BATON représentait les propriétaires fonciers des riverains de la Bisten jusqu'à ce jour.

Il nous a fait part de son intention de démissionner et il est proposé de nommer M. Edouard MAIWURM pour le remplacer.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOpte

VIII. DIVERS ET COMMUNICATIONS

- M. le Président transmet les remerciements du GECNAL du Warndt, de l'Association des Parents d'Elèves PEEP de Creutzwald ainsi que de l'Association des Commerçants pour les concours que nous leur avons apportés.

- La classe de CM1 et CM2 de l'école de la Houve nous a fait parvenir un album suite à la classe de neige. Ce document peut être consulté au Secrétariat.

- M. le Président signale les distinctions qui ont été accordées à l'Harmonie Baltus Le Lorrain ainsi qu'à la Batterie-Fanfare et présente les félicitations de l'assemblée à ces deux formations.

- M. le Président rappelle diverses manifestations qui vont avoir lieu prochainement. Il s'agit :

- . de la fête de quartier au Breckelberg,
- . de la kermesse du Altschacht,
- . de la braderie au Centre Ville,
- . des spectacles de Jean-Louis Aubert, Totally Crazy et Dynamic Fitness à la salle Baltus Le Lorrain,
- . de la marche organisée par le FC Neudorf,
- . de la Fête de la Musique à l'occasion de laquelle l'école de danse présente un spectacle dimanche 22 juin salle Baltus Le Lorrain,
- . du Marathon de la Musique,
- . ainsi que les Peintres dans la Ville.

.../...

- M. KIEFFER signale deux anomalies sur la présentation du Conseil Municipal sur le site Internet.
M. le Président en prend note et la fera rectifier.

En l'absence d'autres interventions, M. le Président lève la séance à 23 H.